



# La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

## Le Courrier du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1346 du 22 Février 2010**

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Il faut maintenir la pression !	
- Adresse fédérale aux composantes	3
- Motion Fédérale	4
4. Audience au Cabinet du Ministre du 8 février	
- Communiqué intersyndical	5
- Courrier du Directeur de Cabinet aux Fédérations	6-8
5. Courrier au Directeur de Cabinet sur la création d'un opérateur routier national	9-10
6. Compte-rendu de la C.M.F.P. du 11 février 2010	11-14
7. Le 24 février : Les retraités dans l'action :	
- Pouvoir d'achat, niveau de vie : retraités et pensionnés mobilisés	15
- U.G.F.F. : Encore un mauvais coup !	16
8. Le 23 février : Un front unitaire de mobilisation des services Mer :	
- Appel fédéral	17
- Préavis de grève intersyndical	18
- S.N.P.A.M. : changer de cap	19-22
- Communiqué de presse du S.N.P.A.M.	23-24
- Motion de soutien	25
9. Les personnels de la D.G.A.C. en grève du 23 au 26 février :	
- Personnels à statut Equipement, pourquoi se mobiliser ?	26
- L'heure est grave, amplifions la mobilisation	27
- La C.G.T. soutient leur mouvement	28
10. Le 23 mars mobilisations interprofessionnelles :	
- C.G.T.-Fonction Publique : tous dans la grève et les mobilisations	29-30
- Communiqué commun C.F.D.T., C.G.T., F.S.U., Solidaires, U.N.S.A.	31
11. Communiqué commun sur le projet de décret de réorientation professionnelle	32-33



## AGENDA

### **Mardi 23 février 2010 :**

Réunion des organisations de l'UGFF sur les accords de Bercy

### **Mardi 23 février 2010 :**

Bureau de l'U.G.F.F.

### **Mercredi 24 février 2010 :**

Audience CGT au Cabinet du MEEDDM sur l'audit des capitaineries des ports

### **Jeudi 25 février 2010 :**

Journée confédérale d'Etude sur Emergences

### **Jeudi 25 février 2010 :**

Réunion commission 3 du CCAS

### **Jeudi 25 février 2010 :**

O.S./MEEDDM sur les maisons éclusières

### **Jeudi 25 février 2010 :**

Audience CGT/DGITM sur opérateur routier national et V.N.

### **Mardi 2 mars 2010 :**

O.S./MEEDDM sur les élections des C.C.O.P.A.

### **Mercredi 3 mars 2010 :**

Secrétariat fédéral

### **Jeudi 4 mars 2010 :**

Réunion de la commission exécutive de l'UGFF

### **Jeudi 4 mars 2010 :**

Réunion du collectif fédéral revendicatif

### **Lundi 8 mars 2010 :**

Groupe d'échanges du MEEDDM

### **Lundi 8, 9, 10 mars 2010 :**

Formation des membres du CCHS au CIFP de Tours

### **Lundi 8 mars 2010 :**

Colloque de l'IHS de la CGT sur les 100 ans de lutte des femmes

### **Lundi 8 mars 2010 :**

Réunion du collectif fonction publique de l'UGFF, FD des S.P. et FD Santé-action sociale

### **Mardi 9 mars 2010 :**

Réunion du collectif fédéral RST

### **Mardi 9 mars 2010 :**

Bureau de l'UGFF

### **Mardi 9, 10 mars 2010 :**

Réunion C.F.C. Fédérale

### **Jeudi 11 mars 2010 :**

Groupe d'Echanges du MEEDDM

### **Mardi 16 mars 2010 :**

Réunion du collectif fédéral Mer

### **Mardi 16, 17 mars 2010 :**

Commission Exécutive Fédérale



## INFOS BREVES

	<b>TOTAL</b> <b>La direction ne lâche rien sur l'avenir du raffinage</b>
Les négociations engagées hier dimanche au siège de TOTAL à la Défense se sont soldées par un échec en fin d'après midi. « Les négociations sont rompues, nous n'avons que des propos verbaux et pas d'engagement de la part de la direction », a dit Charles Foulard (CGT).	
	<b>L'INCROYABLE CYNISME DU MEDEF</b> <b>Point de presse du 16 février</b>
Lors du point de presse hebdomadaire du MEDEF du 16 février, la Présidente de l'organisation patronale a accusé les syndicats d'empêcher que la délibération sociale en cours ne se transforme en véritable négociation. Aurait-elle oublié la déclaration commune des 8 organisations syndicales de janvier 2009 demandant au patronat « d'assumer ses responsabilités » et d'engager des négociations sur 5 points, à commencer par les salaires et la répartition des richesses dans les entreprises ? Aurait-elle oublié que les organisations patronales ont refusé avec constance, de l'ouverture de la délibération sociale en mai dernier à aujourd'hui, de retenir la répartition des richesses comme un thème de négociation à part entière ?	
	<b>SIMPLIFICATION DU CODE DU TRAVAIL</b> <b>Le ministre du travail au service du patronat</b>
Le ministre du travail vient d'annoncer dans la presse la mise en place d'une commission, présidée par M. MOUGIN, en vue de préparer une « simplification du code du travail ». Il prétend que « les critiques portées à la complexité du système sont assez unanimes ». Il s'agit sans doute d'une unanimité au sein du MEDEF, mais en aucun cas parmi les organisations syndicales. Cette décision fait à nouveau la démonstration que le gouvernement se fait le porte-voix des intérêts patronaux. Elle confère aux déclarations du Président de la République assurant vouloir moraliser le capitalisme une réalité de rododromades politiciennes.	
	<b>PHILIPS DREUX</b> <b>Plan social annulé par la justice, le travail doit reprendre</b>
C'est ce lundi 22 février que doit reprendre le travail à l'usine Philips de Dreux, après que le tribunal de grande instance de Chartres a ordonné la reprise du travail, sous peine d'une astreinte de 25 000 euros par jour, et la « suspension du projet de licenciements collectifs », dans l'attente d'une meilleure consultation des représentants du personnel.	
	<b>ROISSY CHARLES-DE-GAULLE</b> <b>Les salariés ont besoin d'une bourse du travail</b>
Aéroports de Paris a décidé de détruire les locaux dans lesquels sont logés gratuitement depuis plus de 25 ans les organisations syndicales de la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles-de-Gaulle.	
	<b>POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE</b> <b>Au mépris des besoins des enfants, des parents et des professionnels</b>
Mercredi 17 février 2010 s'est déroulée une mobilisation inédite de la petite enfance : des centaines d'établissements d'accueil de la petite enfance étaient fermés sur tout le territoire. Deux mille professionnels et parents se sont rassemblés aux abords de l'hôtel Matignon à l'appel du collectif « pas de bébés à la consigne ». Pourquoi ? Le gouvernement prépare la publication d'un décret sur les modes d'accueil collectif qui autorisera un établissement de 60 places à accueillir certains jours jusqu'à 72 enfants, la proportion des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants sera abaissée de 50 à 40 %, enfin les nouveaux « jardins d'éveil » pourront accueillir des enfants de 2 à 3 ans avec un adulte s'occupant de 12 enfants voire plus, alors que ce taux est d'un adulte pour 8 enfants du même âge en crèche.	
	<b>PORTUGAL</b> <b>Fonctionnaires en grève le 4 mars pour les salaires</b>
Le ton monte entre les fonctionnaires et le gouvernement portugais qui a annoncé le gel des salaires de la fonction publique dans le cadre de son projet de budget 2010. Vendredi dernier, quelque 50.000 fonctionnaires avaient manifesté à Lisbonne pour protester contre le gel de leurs salaires.	

Suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 22 février 2010

Aux syndicats et sections,  
Aux unions fédérales,

### **IL FAUT MAINTENIR LA PRESSION !**

Le boycott des réunions locales et nationales de «concertation» depuis le 15 décembre 2009 a mis la pression sur l'administration.

Cela a pesé dans la construction de la journée de grève et d'actions Fonction Publique du 21 janvier 2010. Le cabinet du ministre a été dans l'obligation de réagir aux revendications exprimées par les organisations syndicales.

Cette démarche a notamment permis de rouvrir les discussions sur l'ARTT, sur le cadrage national DIR et a conduit à réexaminer les modalités et le contenu du dialogue social.

Mais l'administration n'a toujours pas répondu à de nombreuses revendications notamment catégorielles et continue dans sa logique de baisse d'effectifs, de restructurations et de réorganisations répondant aux exigences de la RGPP.

La CGT appelle à maintenir la pression pour peser sur les discussions qui vont reprendre. Elle invite toutes les composantes à se saisir de la motion ci-jointe en l'adressant aux directeurs des services ministériels et interministériels, au ministre d'Etat, au secrétaire général et à la directrice des ressources humaines.

La Fédération nationale CGT équipement-environnement proposera prochainement une réunion intersyndicale aux autres fédérations sur la base de cette motion.

En ce moment même des mobilisations sont en cours dans de nombreux services. Les actions se succèdent depuis la mi-janvier dans les établissements publics du secteur environnement notamment pour la reconnaissance des missions et des moyens pour les assurer. Les OPA maintiennent la pression pour obtenir des garanties dans le cadre du transfert des Parcs. Dans les DIR, les actions s'enchaînent depuis le 21 janvier contre la casse des services et pour de bonnes conditions de travail.

Le secteur Mer sera en grève le 23 février contre le démentèlement de l'administration maritime et de ses missions de service public. A la DGAC, un mouvement de grève est lancé du 23 au 26 février contre les fusions de prestataires de contrôle.

**Il est important de maintenir le rapport de force et d'inscrire la mobilisation dans la durée en ayant pour perspective la journée d'action interprofessionnelle du 23 mars 2010.**



## MOTION C.G.T.

A envoyer par Fax :

**Au ministre d'Etat : 01 40 81 31 60**

**Au Secrétaire général : 01 40 81 11 99**

**A la Directrice des ressources humaines : 01 40 81 69 20**

La crise, d'origine financière, s'installe dans la durée et fait toujours des ravages dans le monde salarié. Malgré les déclarations en trompe l'œil du gouvernement, force est de constater que l'heure n'est pourtant pas à la réduction des inégalités. Au contraire, le pouvoir d'achat régresse, la précarité se développe, la gestion par l'individualisation se généralise et les menaces pèsent sur le système de retraite par répartition.

L'existence des services publics sur tout le territoire est mise à mal. Les logiques comptables l'emportent sur les notions de solidarité et de cohésion sociale. Pire, les services publics sont présentés comme la principale cause des déficits publics. Les mesures drastiques mises en œuvre s'opposent aux besoins légitimes des usagers et des collectivités. Or, en cette période de crise, nous devrions pouvoir compter sur des services publics de proximité et accessibles aux plus démunis.

Dans ce contexte, les services de l'Etat, dont le MEEDDM, se réorganisent au travers de la mise en œuvre de la RGPP, bientôt suivie par la RGPP 2. Le secrétaire général du MEEDDM, dans son discours de janvier 2010 devant l'encadrement, indique qu'il est prêt à « liquider » les DDI et à abandonner les missions relatives à l'urbanisme.

La loi dite « Mobilité » et le projet de décret relatif à la réorientation professionnelle remettent en cause le statut général de la fonction publique en ouvrant notamment la voie aux licenciements et à l'arbitraire. Dans tous les secteurs, les conditions de travail se dégradent (mépris des agents, effectifs insuffisants, recours à des personnels précaires, délocalisations, stress et souffrance au travail, suicides, accidents de travail mortels) par le biais notamment de la mise en place d'une gestion managériale de type patronal.

La CGT s'oppose à cette politique car elle est à l'origine d'une désorganisation et d'une perte d'efficacité. Sous couvert de modernisation de l'Etat, le gouvernement s'enferme dans sa politique ultra-libérale et va toujours plus loin dans sa volonté d'application de la RGPP. La CGT porte toujours l'exigence de la mise en place d'un maillage de services publics adapté aux territoires par la présence au plus près des usagers et des collectivités.

Cela passe notamment par :

### Emploi :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- des effectifs statutaires supplémentaires pour répondre aux missions de services publics par la mise en place d'un plan de recrutement,
- un plan de titularisation pour résorber les emplois non titulaires et précaires,

### Rémunération :

- une forte revalorisation des salaires assise sur la valeur du point d'indice, des pensions et des retraites,
- un minimum de 1 600 euros bruts par mois, base de reconstruction de la grille indiciaire,
- l'intégration dans le traitement des primes,
- une harmonisation par le haut des régimes indemnitaires,
- le retrait de la PFR (prime de fonction et de résultats),
- l'attribution de la prime de 250 euros à tous les personnels n'en ayant pas bénéficié,

### Garanties collectives et conditions de travail :

- l'amélioration des conditions de travail,
- le maintien et le renforcement des garanties statutaires,
- le retrait de la loi dite « mobilité et parcours professionnels »,
- l'harmonisation par le haut de l'ARTT,

### Retraite :

- pour tous les salariés : le droit à la retraite à 60 ans et un taux de remplacement de 75% ne pouvant être inférieur au SMIC pour une carrière complète, avec la prise en compte de la pénibilité, de la formation, du chômage et de la recherche du premier emploi et de l'ensemble des rémunérations dans l'assiette des cotisations,

- pour les fonctionnaires : le maintien et l'amélioration du code des pensions, une carrière complète équivalente à 37,5 années de cotisations, le maintien du service actif et l'obtention de la bonification de +25% pour les personnels d'exploitation de catégories C et B, l'intégration de l'ensemble des rémunérations dans le calcul des pensions, la mise en extinction du régime additionnel.



**Communiqué de l'intersyndicale**  
**Audience au Cabinet du Ministre d'État du 8 février**  
**sur l'ARTT et le dialogue social au MEEDDM**

Dans le cadre de l'intersyndicale sur les conditions d'exercice du dialogue social et sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) nous exigeons :

- l'ouverture immédiate de vraies négociations dans le cadre de l'élaboration des dispositifs ARTT du MEEDDM,
- le retour à un véritable dialogue social à tous les niveaux.

La pression mise, depuis le 15 décembre, sur le cabinet du ministre et son administration par le mouvement de boycott des réunions au sein des services et au niveau national a porté. Elle a amené le Directeur de cabinet à recevoir de nouveau les délégations syndicales pour un point d'étape et confirmé la relance des discussions sur le dossier ARTT. Cette relance se concrétise dans la constitution de groupes de travail (garanties minimales et modifications cadrage DIR, astreinte). Sur le cycle hebdomadaire, les personnels en cycle de 4 jours, pourraient continuer à en bénéficier. Le droit aux JRTT en cas de congés maladie et/ou de maternité, sera précisé.

Sur le dialogue social des engagements ont été énoncés pour mettre en œuvre de façon sérieuse quelques règles de bon sens (ordre du jour plus restreint, durée des réunions, dissociation entre réunions d'information et de concertation, suivi des engagements...).

Le cabinet adressera, en fin de semaine, un courrier récapitulatif ses engagements (3ème courrier du cabinet depuis janvier sur ce dossier). Dès réception, il sera diffusé. L'intersyndicale se réunira de nouveau.

L'annonce de ces avancées est bien à mettre à l'actif des actions de boycott des représentants des personnels et des mobilisations locales en assemblées générales de lundi. L'intersyndicale a décidé de suspendre les boycotts et d'inviter les militants à participer de nouveau, à tous les niveaux, aux instances de dialogue et de concertation pour porter haut et fort notre détermination à la concrétisation des engagements annoncés.

Cependant nous ne sommes pas dupes et l'intersyndicale sera vigilante sur les suites concrètes apportées. Elle appelle à la vigilance, à la poursuite des débats avec les personnels pour déterminer et débattre les modalités d'actions (assemblées de personnels, pétitions, rassemblements, manifestation...) pour continuer à peser et obtenir effectivement partout un réel dialogue social et des conditions d'application de l'ARTT conformes à nos revendications.

Paris, le 9 février 2010



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉVALUATIONS ÉCONOMIQUES ET DES MÉTHODES

Le directeur du cabinet du ministre d'État

Paris, le **08 FEV. 2010**

Réf. : D10002831

Messieurs les Secrétaires généraux,

Comme nous en avons convenu lors de l'audience du 18 janvier dernier, je vous ai reçus ce jour pour aborder les sujets relatifs à l'amélioration de la qualité du dialogue social au sein du ministère.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de la teneur des échanges que nous avons eus et de leur caractère constructif.

De cet entretien où nous avons abordé successivement les points relatifs au dialogue social et à l'ARTT, je retiens les orientations suivantes que je vais demander aux services du ministère de veiller à mettre en œuvre pour ce qui les concerne.

**1 . Amélioration du dialogue social**

La circulaire du Ministre d'Etat du 23 mars 2009 reste le point de référence de l'organisation du dialogue social au sein du ministère. Ses dispositions seront reprises et rappelées dans un courrier à destination des services déconcentrés du ministère que je demande à la DRH de préparer rapidement.

Monsieur Jean-Marie RECH  
Secrétaire général de la CGT

Monsieur Jean HEDOU  
Secrétaire général de FO

Monsieur Hubert LEBRETON  
Secrétaire général de la CFDT

Monsieur Daniel PUIGMAL  
Secrétaire général de l'UNSA

Des transports, des biens, des habitats et des services  
Prévention des risques, Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

Les points suivants sont donc retenus :

- établir une programmation des réunions de groupe d'échange sur un calendrier fixe (1er et 3ème mardi de chaque mois par exemple) en évitant dans la mesure du possible de le modifier ;
- dans l'ordre du jour, distinguer les sujets soumis pour débat, concertation et/ou négociation, de ceux soumis pour information ; de façon générale, le pilote de la réunion disposera du mandat nécessaire à la conduite du débat ;
- limiter le nombre de points avec débat à 4 maximum par groupe d'échanges (durée d'une demi-journée) ;
- prévoir des réunions d'échange sur des sujets plus thématiques ou d'orientation générale ;
- respecter strictement le délai de transmission des documents tels que stipulés dans le circulaire de mars 2009 ; tout document distribué en séance sur un sujet nouveau, non prévu à l'ordre du jour, ne peut donner lieu à débat ;
- limiter les prises de parole au sujet à l'ordre du jour et limiter le nombre de participants par organisation syndicale afin de faciliter les échanges ;
- assurer un suivi des sujets abordés en groupes d'échanges (rédaction systématique d'un compte rendu, suites données aux sujets évoqués : transmission de documents, organisation d'une nouvelle réunion.

Par ailleurs, je vous confirme ma volonté de veiller au maintien des principes d'exercice du droit syndical sur lesquels nous nous étions mis d'accord pour la construction de ce ministère, dans le contexte actuel de réforme territoriale de l'Etat en particulier de constitution des nouvelles directions départementales interministérielles (DDI).

## **2. L'ARTT**

J'ai bien entendu les demandes complémentaires que chacun d'entre vous a formulées sur les points qui vous semblaient devoir être réexaminés par rapport aux dispositions auxquelles nous avons d'ores et déjà abouti. J'ai également noté vos demandes de prise en compte des évolutions jurisprudentielles dans ce domaine.

Je vous confirme par la présente l'intégralité des orientations que je vous avais adressées par courrier en date du 25 janvier dernier, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un comité de suivi de l'ARTT, et souhaite suite à nos échanges en audience, vous apporter les précisions suivantes :

- **Proratisation des JRTT en cas de maladie ou de congé maternité :** la pratique recommandée au sein de l'ex ministère de l'Equipement comme dans tous les ministères, était de ne pas proratiser les JRTT pour les absences de courte durée (inférieures à 90 jours). Dans l'attente d'une éventuelle précision interministérielle qui serait apportée à l'occasion des discussions relatives à l'ARTT dans les DDI, le principe de non proratisation pour les absences de courte durée sera rappelé sans délai par courrier aux services déconcentrés du ministère ainsi que par la circulaire d'application de l'ARTT. A ce principe, sera ajoutée la non proratisation des JRTT en cas de congé maternité.

- **La mise en place d'un groupe de travail sur l'examen des conditions de dérogation aux garanties minimales** est confirmée. Pour ce faire, je propose la réalisation d'une enquête par le CGEDD pour dresser un état des lieux des pratiques afin d'en tirer ensuite des conclusions qui pourront nécessiter des ajustements du cadrage des DIR mais aussi du projet de décret portant sur les dérogations aux garanties minimales
- **Traitement des astreintes** : Les questions soulevées en matière d'astreintes ne relèvent pas de l'harmonisation des textes ARTT. Ce sont en effet des textes spécifiques propres à chaque maison d'emploi du ministère (équipement, industrie, environnement) qui précisent les modalités de compensation d'astreinte et les taux afférents (en temps de récupération ou en rémunération). Le chantier en matière de régime d'astreinte qui a déjà été annoncé par la DRH en réunion aura donc vocation à harmoniser ces textes, y compris d'un point de vue réglementaire.



Jean-François CARENCO



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 15 février 2010

Ministère de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la mer  
Hôtel de Roquelaure  
**Jean-François Carencio – Directeur de Cabinet**  
246 Bd Saint Germain  
75007 PARIS

**Objet :** Lettre de mission du Premier ministre à l'IGF : Création d'un opérateur routier national

Monsieur le Directeur,

Dans sa lettre de mission citée en objet, le Premier ministre demandait à l'Inspection générale des finances (IGF) d'étudier, en autres, la faisabilité de la mise en place d'un opérateur routier national.

A plusieurs reprises, la CGT vous a fait savoir son opposition résolue à une telle évolution au motif de la nécessaire maîtrise publique du réseau d'infrastructures de transports pour garantir leurs finalités d'utilisation et traduire les obligations de développement durable auxquelles doit répondre le schéma national d'infrastructures de transports (SNIT) engagement n°14 du Grenelle de l'environnement et désormais adopté dans la loi Grenelle 1.

En raison de cette logique de développement intégrée et multimodale, en opposition au traitement séparé des modes voire avec des concurrences budgétaires, il est nécessaire que les financements garantissent cette maîtrise publique autant les réalisations des infrastructures que l'organisation et leur gestion (entretien, sécurité, exploitation).

**La CGT revendique une propriété publique multimodale de l'ensemble des infrastructures à caractère national.**

**La gestion publique sous la responsabilité du MEEDDM reste pour nous, la seule option qui confirme le besoin de redonner à l'ensemble des DIR les capacités d'organisation et les moyens nécessaires de leurs interventions.**

De même, l'Etat et les Collectivités territoriales ont besoin d'une offre publique de référence dans le domaine de l'ingénierie publique routière qui doit constituer une garantie de qualité des prestations face à la puissance des ingénieries privées.

La CGT conteste et s'oppose à la logique de l'abandon de l'ingénierie publique routière qui conduit à affaiblir le rôle et la place de l'Etat dans sa responsabilité de définir une politique routière et de sécurité sur l'ensemble du territoire abandonnant ainsi la réponse aux besoins d'expertises indépendantes, d'élaboration de doctrine et de production de normes tant au plan national qu'à l'échelle européenne.

**Pour la CGT, la demande du Premier ministre d'une étude de faisabilité d'un opérateur routier national n'est pas recevable et nous vous demandons de nous confirmer l'arrêt de cette orientation.**

Toutes décisions de nature à désarticuler le réseau routier national non concédé notamment les mises en concession autoroutière de projets routiers concernant des tronçons importants RN10, RN154, RCEA Bourgogne, etc.... fondées sur la seule recherche de solutions financières à moyen et long terme à travers les partenariats public-privé (PPP) doivent être arrêtées et conduire la puissance publique à la recherche de solutions de financement public.

**La CGT fait valoir son opposition ferme à ces alternatives préconisées par le ministère dans les réunions organisées par la Commission nationale du débat public.**

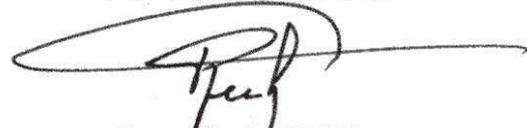
Par ailleurs, nous sommes heurtés par les conséquences de la mise sous PPP de la conception et construction des 80 Centre d'exploitation et d'intervention (CEI) faisant perdre à l'Etat la maîtrise d'ouvrage de ces outils d'exploitation ; pour preuve les personnels d'exploitation expriment leur avis directement auprès des syndicats protestant que le CCHS et les CLHS n'ont pas été consultés pour avis sur des éléments de conception de CEI .

**A cet effet, la CGT vous demande de réunir ces instances dans les meilleurs délais.**

Enfin, nous vous rappelons notre demande d'audience auprès du DGITM pour nous auditionner sur l'étude d'opportunité du transfert en propriété du réseau de voies navigables à VNF.

Dans l'attente de vous lire ou de nous recevoir, nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire Général



Jean Marie RECH



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## Compte-rendu de la Commission Ministérielle pour la Formation Professionnelle du 11 février 2010

Présents pour la CGT : Geneviève BONNISSEAU – Gilles BROCHARD – Nivano FIORO – Jean-Jacques GARET – Isabelle PERON – Marie-Hélène THOMAS.

Cette réunion, présidée par Dominique MORTELECQ en l'absence de la DRH, avait pour ordre du jour :

- la présentation des orientations nationales de formation pour 2010
- la présentation du bilan annuel de la formation 2008
- le projet de document d'orientation à moyen terme de la formation

### *En préambule, la CGT a fait la déclaration suivante :*

En préambule, la CGT tient à faire remarquer que le document d'orientation à moyen terme 2010-2012 est incomplet. Le fait d'être incapable de nous présenter aujourd'hui :

- les orientations du ministère en matière de formation pour le Secrétariat Général,
- les besoins et les attentes des services en terme de processus et d'outils,
- les instances de concertation existantes.

est révélateur des difficultés dans lesquelles nous sommes aujourd'hui alors que les besoins de formation sont criants et exponentiels.

On peut donc exprimer comme scandaleux la baisse du nombre de jours moyen de formation par agent quelle que soit la catégorie notamment entre 2007 et 2008. La catégorie C avec une baisse de 47% est particulièrement touchée.

Cela interpelle par rapport aux moyens donnés aux personnels pour se former ( étendue des services, manque d'effectifs, avance de frais, etc.).

La formation mise en oeuvre aujourd'hui au sein du ministère, pour les personnels chargés de porter et d'appliquer dans les territoires nos politiques est fondamentalement inadaptée. Il existe un vrai problème de contenu, d'orientation, de stratégie et de pilotage.

La politique de formation, telle que mise en application, repose sur la notion d'individualisation des acteurs et consiste à rendre chaque agent responsable de son évolution professionnelle et à se déterminer par rapport à une offre de formation définie. Il nous semble que les choses ne peuvent se décliner de cette manière, parce nous n'avons pas connaissance des priorités et des orientations stratégiques du ministère pour pouvoir appliquer de manière collective dans tous les services les politiques dont nous sommes porteurs. Les besoins des

agents et des services sont insuffisamment pris en compte dans la construction d'une politique de formation au sein des services.

Quelle est la stratégie du ministère en matière de formation?

Nous devons en discuter et prendre un réel temps de réflexion pour élaborer un plan de formation qui réponde aux besoins des services et des personnels.

Comment nos politiques et les formations qui les accompagnent sont-elles définies et mises en oeuvre sur les territoires?

N'avons-nous pas parfois des visions trop parcellaires et trop cloisonnées des politiques publiques qui sont en partie dues à l'organisation de l'Etat en mode LOLF ?

Nous avons besoin d'un affichage clair ; aujourd'hui il n'existe pas.

Face aux défis qui nous sont posés, nous avons besoin d'une stratégie, de pilotage, d'organisation, de moyens, d'une feuille de route claire qui définisse des priorités et d'une politique de communication. Nous voulons être entendus sur ce point. Nous voulons avoir un calendrier de travail et des objectifs. Il est nécessaire également d'aborder la politique de recrutement.

En effet, il n'est pas question des RECRUTEMENTS dans le document, aucune étude n'est effectuée sur l'adéquation entre modes de recrutements et besoins, on peut s'interroger sur la décision de l'administration de ne plus recruter dans certains corps. Or, c'est un point primordial aujourd'hui et force est de constater, que lorsqu'il y a recrutement, les postes budgétaires ouverts aux concours ne sont pas exhaustivement pourvus (exemple 50 postes non pourvus en septembre 2008 pour 300 recrutements de TSE autorisés par le Budget ; en septembre 2009, 30 postes non pourvus sur 250 autorisés par le budget). Vous noterez que par le plus grand des hasards, l'autorisation de recrutement de l'année 2009 a été ramené au niveau du recrutement réel de septembre 2008). Cette année, le même phénomène est constaté. Cette situation est alarmante pour l'avenir des écoles et pour répondre aux besoins des services face aux missions actuelles et nouvelles portées par la puissance publique. Tout comme d'autres ministères (Défense Nationale) qui mènent des politiques médiatiques de recrutement, le MEEDDM qui prétend être sur des sujets fondamentaux d'avenir (réchauffement climatique, Grenelle de l'Environnement, risques, ville durable, inter-modalité, etc..) DOIT IMPÉRATIVEMENT MENER UNE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT MÉDIATIQUE car le nombre d'inscrits à ses concours ne cessent de diminuer. Les services doivent apporter des suites concrètes. Il est impératif de mettre en place une réelle formation continue qui soit un véritable outil professionnel d'accompagnement des services et des agents dans la conduite du changement. Par ailleurs le professionnalisme de certains organismes de formation pourrait être amélioré en les orientant vers un renforcement réel de leurs compétences d'ingénierie de formation.

En outre, pour contribuer au développement professionnel et personnel des agents nous demandons de véritables formations à la préparation aux examens et concours (PEC).

Pour mettre en oeuvre la politique de formation, il nous faut un réseau. Il faut le reconstruire et le porter au niveau des enjeux et le mettre en capacité de répondre aux attentes de promotion sociale des agents. Ce réseau doit s'articuler avec le Réseau Scientifique et Technique (RST) et nos écoles de formation.

A cet égard, pourquoi les CVRH (Centres de Valorisation des Ressources Humaines) ne sont-ils toujours pas juridiquement créés?

Qu'attendons-nous?

Pourquoi les instances de concertation promises au niveau régional ne sont-elles toujours pas mises en place?

Avons-nous partout dans les services des commissions de formation ?

Ne faut-il pas relancer notre réseau de formateurs internes?

Nous vous rappelons que nous revendiquons la présence des organisations syndicales dans les comités d'orientations des CVRH.

Comment allez-vous mettre en application dans les DDI (direction départementales interministérielles) les politiques de formations spécifiques que les agents chargés des politiques du MEEDDM attendent?

Comment faisons-nous les choses avec le MAAP (Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche)?

Quelles sont les articulations entre les politiques ministérielles et interministérielles et le rôle des divers acteurs sur le terrain?

La charte de gestion des DDI est muette sur le sujet.

Quels sont les liens entre les politiques de recrutements, de formation initiale, post-concours, la PEC et les formations continues ?

**Nous attendons des réponses à nos questions et des objectifs précis et vous demandons qu'une vraie politique de recrutement et de formation soit définie, avec les fédérations syndicales présentes au CTPM, et qu'elle fasse l'objet d'un prochain groupe d'échanges pour aboutir à un plan de travail et à terme à une communication au CTPM. Pour se faire, nous demandons notamment l'établissement d'un état des lieux par service.**

**Enfin lors de la dernière réunion de la CMFP il y a un an, la CGT avait posé plusieurs questions auxquelles le DRH avait répondu par des engagements dont nous attendons encore aujourd'hui les suites sur :**

- **le plan d'action sur l'ingénierie publique concurrentielle,**
- **l'organisation des CVRH,**
- **l'avenir des écoles (rapport Le Bris).**

**Malgré les alertes de la CGT et comme elle le redoutait, les moyens se sont révélés insuffisants jusqu'à présent pour accompagner les personnels concernés par les réorganisations. Cela suffit, l'administration doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la reconversion professionnelle des agents.**

Les réponses de l'administration :

Devant les protestations des différentes OS présentes, M. MORTELECQ répond qu'il a bien conscience que le projet de document d'orientation à moyen terme est inachevé et qu'il y a un manque de concertation. Il propose la tenue de plusieurs bureaux de la CMFP pour y remédier. Il indique qu'une version définitive de ce document et la refonte des décret et instruction seront présentés à une prochaine CMFP en juin pour validation.

Sur la stratégie ministérielle de formation, il explique que le ministère est en attente de résultats de travaux en interministériel et qu'avec ce manque de visibilité toute centralisation d'un travail au niveau du MEEDDM à ce jour serait préjudiciable à l'équité de traitement des agents sur l'ensemble des champs ministériels. Aujourd'hui l'administration ne connaît pas encore tous les acteurs. Plusieurs chantiers sont ouverts : une charte de gouvernance des plates-formes SGAR et une charte avec la DGAFP qui doit préciser qui fait quoi. Enfin des partenariats sont à l'étude avec la fonction publique territoriale.

Concernant le dialogue social, il est d'accord pour la mise en place d'instances de concertation adossées aux DREAL. Sur le bilan 2008, il déplore le recul de formation et compte sur les objectifs du document d'orientation pour renverser la tendance.

M. MORTELECQ indique que, malgré ses difficultés, le MEEDDM est en avance sur sa stratégie de formation par rapport aux autres ministères.

L'administration indique en outre qu'une collaboration avec le MAAP est en cours et que les « R-BOP » (responsables du budget opérationnel) DREAL doivent s'engager dans des processus de rapprochement avec leurs homologues du MAAP pour construire des programmes « partagés ». Dans les DDI le R-BOP est légitime pour intervenir en terme de formation mais l'administration avoue que dans certaines régions la collaboration n'est pas « naturelle ».

Dans les interventions qui ont suivi, la CGT a exprimé sa vive inquiétude face à l'attitude « attentiste » présentée par l'administration qui à son sens ne répond pas à l'urgence des besoins des agents et des services. Elle a réitéré sa demande de mise en place d'un groupe d'échange spécifique avec les fédérations syndicales sur la stratégie de formation ministérielle en lien avec le CTPM. Elle a de plus alerté sur la situation critique que vivent les agents qui sont ou vont être amenés à se ré-orienter professionnellement notamment en lien avec le transfert des parcs. C'est l'occasion pour rappeler sa revendication de la création de Parcs dans les DIR. Enfin, elle a pointé les fortes lacunes en terme de formation qui engagent la responsabilité du ministère notamment sur la sécurité au travail dans les DIR et elle a dénoncé dans le domaine de la professionnalisation que les travaux sur la formation et le recrutement dans les DIR aient été interrompus

La CGT est aussi intervenue sur les orientations des différentes directions générales en indiquant toutefois qu'étant donné le manque de données et de bilans exploitables, il était pour le moins difficile d'apporter ses propres analyses.

La réunion s'est conclue sur l'accord de M. MORTELECQ pour la mise en place d'un groupe d'échange et sur une proposition de réunions de bureau et de réunions plénières de la CMFP d'ici le mois d'avril.



## ***Encore un mauvais coup !*** **LE GOUVERNEMENT SUPPRIME UNE DEMI-PART AUX VEUVES-VEUFS- DIVORCES(E)S – SEPARÉS(E)S AYANT ELEVE AU MOINS 1 ENFANT**

### **De lourdes conséquences pour des millions de retraités !**

Jusqu'au 31/12/2008, toutes les personnes concernées bénéficiaient d'1/2 part supplémentaire. La dernière loi des Finances dispose que les revenus de 2009 ne bénéficieront plus de cette 1/2 part, sauf si l'enfant a été élevé seul par les intéressés pendant au minimum 5 ans.

Pour toutes les personnes ayant cette 1/2 part avant 2009, l'imposition supplémentaire sera échelonnée par tiers jusqu'en 2012.

Cette disposition va considérablement dégrader leur pouvoir d'achat, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

A DECLARER	Impôt annuel à payer avec la ½ part	Impôt annuel à payer sans la ½ part	Différence à payer
1300 euro mensuel	0	298	+298
1400	0	525	+525
1500	82	749	+667
1600	172	940	+768
1700	260	1092	+832
1800	442	1243	801
1900	669	1394	+725
2000	885	1545	+660
2100	1196	1856	+660

(Le calcul a été réalisé pour des personnes ayant un montant de ressources à déclarer et âgées d'au moins 65 ans)

**PIRE !** Pour les personnes devenant imposables, leur situation va se traduire par :

- La retenue des cotisations sociales sur les retraites
- La suppression ou la baisse de certaines aides sociales,
- La suppression de la gratuité des transports dans de nombreuses communes
- La suppression de l'exonération de l'imposition à la taxe d'habitation
- La suppression de l'exonération de la taxe foncière pour les plus de 75 ans
- La suppression de l'exonération de la redevance audiovisuelle
- Etc., ... !

Même étalée sur 3 ans cette réforme est injuste et insupportable. Elle va sensiblement aggraver la situation de millions de personnes, **en très grande majorité des retraité(e)s**. Par contre les bénéficiaires du bouclier fiscal, eux, ne seront pas touchés par la mesure.

Les arguments opposés par le gouvernement sont scandaleux, il faut imposer la suppression de cette disposition législative !

**C'est aussi ce que nous exprimerons avec force le 24 février  
et le 23 mars 2010 dans les manifestations unitaires**

## Pouvoir d'achat, niveau de vie

### Retraités et pensionnés mobilisés dans l'unité : le 24 février

Dans un communiqué commun, les unions confédérales et organisations de retraités CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, UNSA et FGR-FP appellent les pensionnés et retraités à manifester partout en France le 24 février contre la baisse continue de leur pouvoir d'achat et pour la revalorisation des pensions.

Année après année les retraités constatent une baisse continue de leur pouvoir d'achat. Une simple comparaison donne toute la mesure du décalage entre la revalorisation effective sensée maintenir le pouvoir d'achat des retraités et les augmentations auxquelles les retraités doivent faire face. Trop de hausses ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'inflation retenue. La revalorisation des pensions basée sur l'inflation est insuffisante pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités.

La part des dépenses contraintes (logement, assurances, impôts...) est en augmentation constante, quelques exemples chiffrés en 2009 :

**Assurances** : hausse du tarif habitation entre 2 % et 5 %

**Mutuelles** : hausse en moyenne de 3,5 % à 4 % (de nombreux retraités ne peuvent plus de payer de complémentaire santé).

**Electricité** : hausse de 1,9 % en moyenne

**Gaz** : hausse de 15,2 % en 2008, baisse de 11,3 % en avril 2009. Reste une hausse de 3,9 %

Les difficultés rencontrées par les retraités dans l'accès aux soins s'aggravent. La prise en charge de la perte d'autonomie est de plus en plus coûteuse. Les dépenses de santé représentent une charge importante (11 % de leur budget) :

- ▶ hausse du forfait hospitalier de 12,5 %
- ▶ déremboursements de médicaments
- ▶ dépassements d'honoraires et franchises
- ▶ reste à charge pour le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie
- ▶ coût prohibitif des séjours en maison de retraite (de 1 500 à 3 000 euros)

La pauvreté frappe durement les retraités et personnes âgées. Ils sont actuellement 12 % à recourir à l'aide alimentaire !

Sur les 14 millions de retraités, 4 millions perçoivent le minimum contributif (579,85 € en 2008) et plus de cinq millions entre 800 et 1 100 €. Plus d'une retraitée sur trois perçoit moins de 700 € par mois et une sur deux moins de 900 €.

***C'est pourquoi, à l'appel de leurs organisations syndicales, les retraités manifesteront dans toute la France le mercredi 24 février 2010, et pour l'Ile-de-France, à 14 h devant l'Assemblée Nationale (place du Président Herriot).***



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Le 23 février :**

## **Un front unitaire de mobilisation des services Mer**

L'ensemble des organisations CGT du secteur Mer notamment le Syndicat national des personnels de l'administration de la mer (SNPAM) font le constat d'un malaise généralisé dans tous les services en cours de réorganisations qu'il s'agisse des Directions interrégionales de la mer (DIRM) ou des Directions départementales des territoires et de la mer et du littoral (DDTML).

Il faut arrêter le train fou des réformes ! Les causes du malaise tiennent pour l'essentiel à la mise en œuvre de la RGPP, à la suppression et réduction des postes et l'insuffisance de moyens ainsi que la non reconnaissance des métiers et qualifications ; le tout se met en œuvre dans un contexte de dialogue social réduit à minima.

La CGT est dans l'action, totalement mobilisée pour défendre le service public maritime. Un front unitaire syndical s'affirme pour dénoncer cette situation et porter l'ensemble des revendications.

La Fédération appelle l'ensemble des ses organisations à créer les conditions de la réussite de cette action de grève le 23 février 2010 dans les services des affaires maritimes et à participer aux initiatives qui seront décidées dans les jours qui viennent. Pour ce faire, nous vous invitons à prendre les contacts locaux nécessaires pour converger ensemble vers cette journée (Officiers de port et Officiers de port adjoints, Phares et Balises, OPA, agents de travaux et administratifs et techniques).

Vous trouverez ci-après les expressions du SNPAM-CGT appelant les personnels à se mobiliser et à faire grève le 23 février 2010.



Monsieur Jean-Louis Borloo  
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie du  
Développement Durable et de la Mer  
Hôtel de Roquelaure  
246 , Boulevard Saint Germain  
75700 Paris

**Objet : Préavis de grève pour le mardi 23 février 2010**

Monsieur le Ministre,

Considérant votre absence de réponses à la question du démantèlement de l'administration maritime et de ses missions de service public.

Considérant la lettre en date du 16 octobre 2010 du Premier Ministre poussant à l'engagement de nouvelles réformes alors même que la RGPP poursuit son œuvre de paralysie des services et suscite beaucoup de désorganisation.

Constatant d'autre part l'absence de réel dialogue social dans les instances paritaires et l'accroissement du mal être au travail des personnels, les organisations syndicales soussignées décident d'engager, dans tous les services de l'administration de la mer, une journée nationale d'action et de grève de 24 heures pour la journée du mardi 23 février 2010, ainsi que pour les nuitées en amont en en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Les organisations soussignées appellent les personnels à participer à cette journée de grève et à manifester en particulier pour :

- La reconnaissance des métiers administratifs et l'arrêt de la suppression de postes
- La restauration des 189 ETP prévus pour être supprimés dans le programme « SAM »
- Le refus de l'éclatement du Dispositif de Contrôle et de Surveillance et sa mise à niveau
- L'adaptation du dispositif d'Inspection de Sécurité des Navires aux exigences communautaires
- L'annulation du projet de modification du décret n° 84-810 relatif à la sécurité des navires
- La reconnaissance de la technicité et pénibilité des métiers de contrôle et de sécurité.
- La mise en place :
  - ✓ d'un plan de recrutement,
  - ✓ d'un plan de formation,
  - ✓ d'une vraie promotion interne,
  - ✓ d'un plan de lutte contre le mal-être au travail.

Ce préavis concerne l'ensemble des fonctionnaires et agents non-titulaires de l'Etat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

SNPAM-CGT

A. Godec

Samer-FSU

P. Cohu

SNPAM-FO

B. Lebaron

UPPAMer-Unsa

D. Confolent

## Changer de cap

Les Affaires Maritimes ont vécu des décennies en marge du continent administratif. Telles les Galapagos, des espèces endémiques s'y sont développées avec leurs codes et leurs mécanismes de reproduction. Des pratiques culturelles voire culturelles ont cours dans nos services, elles se trouvent profondément ébranlées par une réforme qui tend à normaliser, pour le meilleur comme pour le pire, le fonctionnement et les règles de gestion des personnels.

**La CGT dénonce depuis des années les « corps maison » civils chimériques** tricotés de longue main par un corps d'encadrement qui disposait **d'agents formés, compétents, corvéables et sous payés**. Qu'il s'agisse des missions de gestion des navires, des marins, de la plaisance, de l'économie de la filière maritime, du contrôle des pêches, de l'inspection de la sécurité des navires ou des cultures marines et de l'environnement tous les agents, A, B ou C, indifféremment de leur technicité ou des sujétions, sont affectés dans des corps administratifs.

L'illusion a été maintenue par la définition, au sein de chaque corps, de branches abusivement qualifiées de scientifiques ou techniques. **Les compétences des personnels dit « administratifs » sont banalisées et ne sont pas reconnues**. Des régimes indemnitaires, parfois illégaux, sont venus confirmer ce semblant de reconnaissance de spécificité. **En fait, nous sommes tous perdants, sous payés et sur-employés**.

Aujourd'hui, dans un contexte de réduction des effectifs qui frappe plus durement les services administratifs, la vérité éclate: **sans remise en cause de la RGPP, les Affaires Maritimes n'ont plus les moyens de leur ambition**.

Les enquêtes conduites auprès des personnels par la CGT pour la préparation des Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail ont fait apparaître le profond « ras le bol » des personnels, dont l'origine est liée au sous effectif, à la complexification des tâches, aux exigences grandissantes incompatibles avec l'armement des services, à l'absence de reconnaissance, au manque de formation et à la démission de l'encadrement. Les services les plus touchés sont indéniablement les services administratifs, cependant, les autres ne sont pas en reste.

**Une clarification et un renforcement des moyens s'imposent. Une mise à plat et une adaptation des corps et des règles de fonctionnement sont exigées par la CGT. On ne peut plus fonctionner de la sorte.**

Le dernier avatar de la gestion gribouille des Affaires Maritimes s'est traduit par la modification de la Prime de Personnels Navigants. Profitant de l'application du dispositif PPN aux agents en charge de la gestion du Domaine Public Maritime, servi pour reconnaissance de leur recrutement scientifique et de leur travail à la marée en horaires décalés, l'administration a retiré le mécanisme de revalorisation automatique. Quelle mesquinerie !

**Cette ultime provocation sur la PPN pourrait se payer comptant. Elle provoque l'ire des personnels concernés et impose la clarification de leur régime indemnitaire dont la légalité est contestée par les DDTM.**

### Les ISM en question

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier et la réforme, les DDTM remettent en cause le régime des Indemnités de Sorties la Mer. Ce dispositif inventé sur mesure pour contourner la vigilance des cerbères de Bercy ne supporte pas l'exposition à la lumière. Ce bricolage maison était destiné à passer outre le seuil maximum réglementaire de montant de primes applicable par rapport au traitement. Il venait abonder, sans que cela se voit, le régime indemnitaire des navigants.

Ainsi apparaît que ce n'est pas le régime indemnitaire des navigants, toutes primes confondues, qui est trop élevé, il est inférieur aux métiers équivalents des autres ministères, mais que c'est le traitement de base calqué sur des grilles types qui est trop bas.

**La CGT exige que l'on sorte de cette ambiguïté. Comme le disait un ancien Président de la République « on se sort de l'ambiguïté qu'à ses dépens », il est temps que l'administration paie le juste prix. Les corps des Affaires Maritimes calqués sur les plus basses grilles qui soient ne sont pas en conformité avec les missions et sujétions demandées aux agents.**

Le raisonnement vaut pour tous les métiers, au-delà de la considération de l'embarquement. Ainsi, les Affaires Maritimes qui exercent des missions pour le compte du ministère de l'agriculture, affectent des personnels hautement qualifiés pour la gestion des navires, des marins, de la filière maritime, des territoires et de la ressource qui ne peuvent se prévaloir d'un statut technique et des primes correspondantes en rapport avec leur travail, du fait de leur statut administratif.

**Pour la question précise des ISM, la CGT demande la régularisation et l'intégration dans un dispositif légal. Moyennant l'augmentation de 30 % pour la prise en compte de l'imposition, la CGT exige que la somme des ISM soit intégrée au corpus catégoriel.**

La DRH risque d'opposer l'incompatibilité d'une telle mesure avec le seuil maximum de prime fixé par le statut. **La CGT rappelle ce qu'elle dit au ministère depuis 2005, le seuil a été défini arbitrairement pour application aux corps des Affaires Maritimes des dispositions déployées aux corps administratifs du ministère.** La CGT conteste cette homologation qu'elle avait qualifiée en son temps de laminage.

### La réforme statutaire

Les dispositifs indemnitaires comme les montants ne sont pas conformes aux missions. Les corps « Mer » empêcheraient, nous dit le ministère, d'aller au-delà de ce qui est servi actuellement.

Sur ce point la CGT est d'accord avec l'administration et lui renvoie la responsabilité. La CGT milite pour le maintien des spécificités mer pour la raison qu'elles répondent à des métiers, compétences et formations requises propres à l'exercice des missions maritimes et au maintien du service public de la mer. Dans le même temps, la CGT réclame le versement des corps mer dans une filière technique par homologation des missions et métiers pratiqués à l'agriculture. **De fait, le maintien des corps mer ainsi que la revalorisation des grilles indiciaires et des primes ne sont pas incompatibles mais forment les mêmes données du problème.**

Pour les métiers techniques et spécifiques mer pour lesquels ce dispositif est réclamé, le raisonnement est implacable. Les missions administratives ne sont pas en reste. Nonobstant le fait qu'une bonne partie des missions qualifiées, à tort au sein des Affaires maritimes, d'administratives pourrait se prévaloir du caractère technique, les primes des activités administratives *stricto sensu* sont sous évaluées.

A titre d'exemple, pour les métiers strictement administratifs et quand bien même la reconnaissance technique ne serait pas reconnue, **l'écart entre un contrôleur des Affaires Maritimes et un secrétaire administratif de l'agriculture est de l'ordre de 2000 €/ an.** On nous dit qu'il n'y a pas qu'aux Affaires Maritimes que la disparité existe, soit. Cependant, d'où viennent les ordres pour la gestion économique de la filière halieutique, pour le contrôle des pêches et pour la gestion des cultures marines si ce n'est du Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche ?

Les exigences communautaires sans cesse grandissantes en matière de politiques maritimes pour la gestion et le contrôle sont relayées par le MAAP qui met la pression sur les agents des Affaires Maritimes moins bien traités que ses propres personnels. **Nous sommes placés en situation de sous-traitant, sur-pressés et sous payés.**

### Les séquelles de la réforme des services

L'intégration dans les Directions Départementales Interministérielles (DDTM) est révélatrice par le décloisonnement qu'elle provoque. Le Ministère de l'Agriculture (DPMA et DGAL) se décharge sur les services déconcentrés de la Direction des Affaires Maritimes (DML) au motif que le lien en « silo » entre les services et leur direction est rompu.

De fait, la mutualisation DPMA – DAM fonctionne à plein et toujours dans le même sens. La charge qui pèse sur les DML, anciennes DRAM 3 et DDAM, est croissante. Les agents concernés se trouvent dans les mêmes services déconcentrés que ceux de l'agriculture, l'écart de traitement entre agents ex-agriculture et ex-DDAM en devient écœurant et porte à la nausée.

L'absence totale d'harmonisation et de dialogue entre la DPMA et la DAM paralyse le système. La première pond des exigences en rafale sous forme de notes, circulaires et diverses instructions tandis que les agents de la seconde croulent sous la pluie de commandement en se demandant quand cela va-t-il se calmer.

**La dissymétrie entre les résultats attendus et les moyens réellement disponibles provoque l'asphyxie des services. De fait, le système est bloqué, les instructions ayant désormais la même valeur qu'une lettre au père Noël.**

L'encadrement ne sait plus faire et il n'hésite plus à trahir des inquiétudes ouvertement. Les agents sont dégoûtés par le manque de moyens, de formation et d'animation. L'administration de la mer part à la dérive, le ministère ne sait répondre que par des projets de privatisation des missions.

**Pour la CGT, l'ambition maritime de la France exprimée par le Président de la République le 16 juillet dernier et les orientations du Grenelle de la Mer passe part la remise en cause de la RGPP, la réaffectation des 189 ETP, la révision statutaire, l'adaptation de l'indemnitaire, la confirmation des missions et métiers mer.**

Dans le contexte actuel, la mesure phare et médiatique annoncée par Nicolas Sarkozy pour asseoir dans les esprits l'ambition maritime de la France, « la fonction garde côte », reprise par le Premier Ministre et le Directeur des Affaires Maritimes est un cache sexe.

Les administrations en charge de l'Action de l'État en Mer se voient dans l'obligation de mutualiser leurs moyens nautiques. Si en matière de commandement intégré et d'organisation de la flotte, ce dispositif est séduisant, il n'en reste pas moins que la mise en commun des faiblesses individuelles doublée d'une augmentation des missions, n'a jamais fait une force.

### **Le cas des navigants (Patrouilleurs, Vedettes, Ulam, Cultures Marines)**

On nous vante la « fonction garde côte » comme la panacée. L'affichage du Centre Opérationnel et du Comité Directeur de la fonction garde côte masque le manque cruel de moyens. La marine nationale patauge jusqu'en 2017, date à laquelle son plan de renouvellement de moyens devrait entrer en vigueur. Les Affaires Maritimes peinent à remotoriser ses vedettes. Les Douanes désarment leurs navires, quant à la gendarmerie, ce n'est pas les quelques vedettes mises en service qui vont garantir le soutien de tout le système.

**Le ministère du budget, obnubilé par les économies, prend des mesures contre-productives. Ainsi, alors que le dispositif naissant de fonction garde côte commande une réflexion intégrée et cohérente, les effectifs sont sabrés par la RGPP et les harmonisations statutaires sont rejetées en première lecture.**

Le Premier Ministre souhaite l'armement de navires de l'AEM avec des fonctionnaires issus des administrations concernées. Sur le principe, la CGT entend l'argument mais pointe les contradictions. La CGT a demandé à Jean Louis Borloo, ministre en charge de la mer, d'intégrer les corps mer dans la réflexion de révision du régime pénibilité. Après 7 mois de mouvement d'une partie des personnels des Affaires Maritimes, conduit par la CGT, le MEEDDM a accepté de présenter les corps mer au budget. Celui-ci a refusé, en première analyse, l'application du B pension et la bonification d'une année pour cinq ans travaillés.

**La CGT a eu recours à un avocat conseil dont les conclusions sont sans appel : à la lumière de la jurisprudence, les corps « mer » de contrôle sont éligibles au B pension.**

Tout ce chantier a été conduit par notre syndicat « sans tambour ni trompette », les agents ne doivent cependant pas perdre de vue tout le travail que cela a nécessité ainsi que l'investissement financier qu'il représente. Faisant cela, nous n'avons fait que notre devoir. Il n'empêche que l'honnêteté commande à ceux qui critiquent l'action syndicale en général et la CGT en particulier de reconnaître l'initiative, la constance et la persévérance de notre organisation pour défense de l'intérêt des agents.

Concernant les régimes indemnitaires, les revendications légitimes de reconnaissance de technicité et de port d'arme ne sont pas juridiquement compatibles avec le régime catégoriel administratif de l'IAT et de l'IFTS appliqué aux corps mer.

**La première étape, immédiate, proposée par le syndicat CGT est la régularisation des ISM. Parallèlement, nous continuons à demander la révision du statutaire, procédure longue et complexe qui nécessite l'arbitrage de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et du Ministère du budget.**

Il est à noter qu'une fois les ISM actuelles intégrées au corpus indemnitaire, les indemnités de mission pour service fait : 15.25 € pour une mission entre 11 h – 14 h ou 19 h-21 h ainsi que les sujétions de nuit seront exigibles par les agents.

## **Inspection de la sécurité des navires : La privatisation rampante**

La CGT a vigoureusement contesté la révision du décret n°84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution par une analyse détaillée (courrier du 16.12.09 et communiqué de presse du 4.02.10.)

Là encore, cette initiative est éclairante sur l'état de démembrement du dispositif intégré du service public maritime. Les agents ne sont pas dupes et ne se laisseront pas faire.

## **Transfert de la police portuaire**

La section nationale des Officiers de Port & Officier de Port Adjoint du SNPAM-CGT mène le combat contre le transfert des pouvoirs régaliens de police et de contrôle aux collectivités territoriales.

L'alerte sur le littoral a été lancée et déjà, nombres de présidents de région contestent ce nouveau transfert de charge de l'État.

Toutes propositions gardées, ce dossier comporte des similitudes avec la problématique des ISN.

**La CGT défend dans les deux cas un service public régalien, fort et indépendant de toutes considérations commerciales plaçant l'intérêt général, la sécurité et la lutte contre les pollutions en vertus cardinales.**

## **Organiser la résistance**

Tous les services maritimes sont menacés.

Les missions administratives sont fragilisées par le dépeçage des services, la surcharge de travail et le manque d'encadrement. Le mal être général au travail grandit.

Les missions techniques sont minées par la désorganisation des services, la navigation à l'aveugle et le décalage croissant entre les exigences et les moyens disponibles.

**Il devient urgent, dans l'intérêt de tous, de porter le fer là où ça fait mal.**

Les services techniques disposent des leviers les plus efficaces pour faire bouger l'administration. Les expériences passées nous apprennent que seule une action solidaire, majoritaire et déterminée est en mesure d'obtenir gain de cause. Nos collègues des cultures marines ont tenu bon pendant 7 mois avant de bénéficier de la prime pour travail à la marée. Ils l'ont demandé pendant des années, sans résultat, seule l'action a fait bouger les lignes.

Certains pourraient être tentés de vous dissuader de résister, pensant avec naïveté qu'il suffirait de taper du poing sur la table et de déposer un cahier revendicatif pour faire plier une administration qui a tout refusé pendant des années.

**La CGT propose une intersyndicale à toutes les organisations de bonne volonté. La CGT va soumettre, à tous les partenaires qui décideront de mener le combat solidaire, un préavis de grève pour le 23 février.**

Ce jour d'action sonnera comme coup de semonce et placera le niveau de mobilisation des agents. Le 23 février sera mis à profit pour relayer les problématiques maritimes dans la presse et auprès des parlementaires. Il sera suivi d'un mouvement de résistance des services techniques qui s'activeront pour l'intérêt de tous.

Les moyens d'action qui suivront consisteront à faire la démonstration de la fragilité du système actuel. En clair, les services techniques, armés de personnels administratifs, travailleront sous le régime général du statut de la fonction publique et des règlements intérieurs de leur établissement.

**L'administration ne reconnaît pas la valeur de son personnel maritime,  
les agents vont lui en donner pour son argent.**

**Tous ensemble pour sonner l'alarme le 23 février 2010 et résistance pour être enfin entendus.**

## Communiqué de presse

# 10 ans après l'Erika, la France s'apprête à renoncer à son dispositif intégré de contrôle et de sécurité des navires

**10 décembre 1999**, le pétrolier Erika faisait son « trou dans l'eau » et vomissait 10 000 tonnes de pétrole sur des centaines de kilomètres du littoral français. Ce navire poubelle, battant pavillon de complaisance maltais, venait d'être inspecté par la société de classification RINA.

Refusant tout fatalisme en matière de pollution maritime, **la France décidait alors de se doter d'un système de contrôle indépendant et performant en renforçant les Centre de Sécurité des Navires**. L'initiative de la puissance publique porte ses fruits, le pavillon français se distingue régulièrement parmi la liste blanche des pavillons de qualité au classement du « Memorandum of Understanding de Paris. » **Pour combien de temps ?**

**Décembre 2009, le gouvernement sous la pression des armateurs, s'apprête à démembrer le dispositif de contrôle des navires. L'abrogation du décret n° 84-810 du 30 août 1984, relatif à la sauvegarde de la vie humaine, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution, est dans les tuyaux.**

### Vers une politique de contrôle à deux vitesses ?

**Une vente à la découpe du dispositif de contrôle des navires est en préparation** : les navires de plus de 500 UMS, partie rentable, donnés aux sociétés de classification, les navires de pêche de moins de 12 mètres, les plus exposés aux risques, livrés à eux même et à l'autocontrôle ; l'État conserverait, la flotte jugée sensible, les navires à passagers.

**La CGT s'oppose à ce projet qui menace la garantie d'un contrôle fort, fiable et indépendant**. Dans le système envisagé, le lien commercial induit entre l'armateur et le vérificateur porte le germe de l'arbitraire, de la soumission de l'autorité à son commanditaire.

**Les armateurs les plus libéraux ne s'y trompent pas. Pourquoi demanderaient-ils à payer pour un service qu'il leur est rendu aujourd'hui efficacement et gratuitement si ce n'est pour en avoir pour leur argent, c'est à dire pour pouvoir faire pression et rendre les sociétés de classification moins exigeantes ?**

La pêche artisanale, composée de petites unités familiales, va subir les conséquences lourdes de la dérégulation envisagée. Sans compter le coup humain que paieront les marins du fait de la dégradation prévisible de la sécurité à bord consécutive à l'arrêt des visites périodiques de sécurité, les expertises techniques seront désormais à la charge des petits pêcheurs et les cotisations d'assurance vont devenir exorbitantes.

La CGT note que ce projet est également décrié dans les rangs des armateurs consciencieux. Ceux qui ont investi dans des navires modernes et biens entretenus ne redoutent pas les contrôles. **Des armateurs exigent le maintien du dispositif actuel, gratuit** et refusent de payer pour des contrôles laxistes à la solde des armateurs négligents.

### Ambition maritime : la France en dessous de la main

Pour satisfaire aux recommandations Communautaires définies dans le projet de décret du paquet *Erika III* et l'évolution du contrôle des navires étrangers (*NIR*), la France doit adapter son dispositif de contrôle des navires.

De l'aveu même du conseiller Mer de Jean Louis BORLOO, Michel PELTIER, l'État aura une « extrême difficulté » à répondre à l'obligation de renforcer le dispositif. Et le conseiller d'ajouter que faute de moyen **l'État « bricole » comme il peut**. (JMM 29.01.2010, p 4).

**Depuis dix ans, l'effort de renforcement des Centres de Sécurité des Navires n'a pas été maintenu. L'effort consenti par le gouvernement de 1999 à 2002 s'est « dissipé sur les rochers » faute de persévérance.**

### Le rappel des retraités

Actuellement, les effectifs des Centres de Sécurité des Navires sont notoirement insuffisants. La prise en compte de cette filière technique par le ministère n'est pas appréhendée. Le dispositif a été laissé à la dérive, les services font face aux obligations communautaires en dérogeant à la réglementation du travail au mépris de la santé et de la sécurité des agents.

Pour l'immédiat, le ministère évoque le recours aux retraités, « **papis vacataires** », ce qui est un **non-sens économique**, ces contractuels coûtant 50 % plus chers qu'un fonctionnaire, et un **paradoxe en période de crise et de chômage massif**.

Aujourd'hui, le dogme de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui interdit tout recrutement de fonctionnaire, sans discernement, empêche la mise à niveau requise des équipes d'inspection des navires.

La solution évoquée ? L'externalisation !

**Ainsi, le gouvernement crée les causes, en asphyxiant les services publics, pour imposer les solutions, la privatisation avec à chaque fois les mêmes résultats : une baisse de qualité du service rendu et une augmentation du prix.**

### N. Sarkozy et J.L. Borloo nous mènent en bateau

Le ministère de l'écologie, chargé de la mer, passe par-dessus bord l'ambition maritime de la France affichée par Nicolas Sarkozy le 16 juillet dernier. Il piétine les engagements Grenelle de la Mer n° 88, 113, 114 et 119 relatifs à l'inscription de la France dans une démarche d'exemplarité pour le contrôle et la surveillance, la préservation des vies, l'amélioration des compétences maritimes de son administration et le développement de la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques.

Le projet du gouvernement prendrait le contre pied de toutes les recommandations émises en matière de sécurité maritime par les organisations syndicales et les ONG. **Pourtant les moyens existent.**

**Le programme « Sécurité et Affaires Maritimes »** qui porte principalement les missions de service public de gestion des pêches et d'inspection de la sécurité des navires, sert de « **vache à lait** » **pour les armateurs**. En 2010, le programme est en augmentation de 3,8 %. Amélioration des contrôles et de lutte contre les pollutions ? Pas du tout !

**Sur les 135 M€ votés par les parlementaires, 5 % vont au contrôle des pêches, 0,6 % à la sécurité des navires et 60 % aux allègements de cotisations sociales pour garantir la rente aux actionnaires des sociétés de transport maritime.**

### Solutions et avertissements

**La CGT conteste la dérive actuelle des cadeaux fiscaux qui appauvrissent l'État et menacent ses services publics.**

**La CGT propose de réorienter les budgets publics sur les missions régaliennes d'intérêt général par la diminution de 10 % des niches fiscales octroyées aux armateurs, équivalent financier d'une augmentation de 100 % des moyens alloués au contrôle des navires, à la protection de l'environnement et à la lutte contre les pollutions.**

**La CGT-Mer prévient que si le gouvernement ne renonce pas immédiatement à son projet de destruction du dispositif de contrôle des navires, elle appellera à une mobilisation durable de toute la filière maritime qui exposera la France aux sanctions communautaires en matière de défaut des obligations de contrôle de sécurité des navires, de manquement au contrôle des pêches et d'insuffisance du suivi de la qualité sanitaire des coquillages.**

**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER**  
**SECTION NATIONALE DES OFFICIERS DE PORT**

Fédération Nationale de  
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale  
des Fédérations de Fonctionnaires

Le Havre, le 15 février 2010.

**MOTION DE SOUTIEN AU MOUVEMENT NATIONAL D'ACTION ET DE GREVE**  
**DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DANS LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION DE LA MER**  
**JOURNEE DU MARDI 23 FEVRIER 2010**

La Section Nationale des Officiers de Port SNPAM CGT apporte son total soutien au mouvement national d'action et de grève à l'appel des organisations syndicales CGT, FSU, UNSA et FO pour la défense du service public dans tous les services de l'administration de la mer.

La Section Nationale des Officiers de Port CGT partage totalement les revendications des personnels engagés dans le mouvement national du 23 février 2010.

**Revendications de la Section Nationale des Officiers de Port CGT:**

- Nous contestons le désengagement de l'Etat dans les services maritimes
- Nous exigeons le maintien des missions régaliennes exercées par les Officiers de port sous l'autorité du Préfet
- Nous refusons le transfert des missions régaliennes dévolues à l'Etat à la collectivité territoriale
- Nous exigeons la valorisation des grilles indiciaires des Lieutenants de Port
- Nous exigeons la valorisation de la profession d'Officiers de Port
- Nous exigeons le renforcement des effectifs OP et OPA
- Nous exigeons des négociations sur la pénibilité au travail (quarts postés, exposition MD...)
- Nous exigeons la création d'une filière portuaire et d'une formation d'Officiers de Port au sein de l'Etablissement national d'enseignement supérieur de la Marine Marchande
- Nous demandons l'engagement de discussions pour un corps unique d'Officiers de Port catégorie « A »

Nous demandons que cette motion soit portée à la connaissance de:

- Monsieur Borloo Ministre d'Etat
- Monsieur Carencu Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat
- Monsieur Bussereau Secrétaire d'Etat aux transports
- Monsieur Lallement Secrétaire Général MEEDDM
- Monsieur Bursaux DGITM MEEDDM
- Madame Eyssartier DRH MEEDDM

Le SG de la Section Nationale des Officiers de Port CGT

Michel QUEMENER

**Le Secrétaire Général du SNPAM CGT**

André GODEC

**J'approuve cette motion.**

**Nom:**

**Capitainerie:**

**Signature:**

**Motion adressée par courrier à: Syndicat Officiers de Port CGT H45 Quai Jean Reinhart 76600 Le Havre**

**ou**

**Par fax: 02 32 74 70 79**

**ou**

**Par email: [snop.snpamcgt@gmail.com](mailto:snop.snpamcgt@gmail.com)**



Premier syndicat de la DGAC

GRÈVE DU 23 AU 26 FÉVRIER 2010 À LA DGAC

# Personnels à statut Équipement Pourquoi se mobiliser ?

BUREAU NATIONAL

Aix-en-Provence, le 13 février 2010

**L**e Secrétaire d'État aux Transports a annoncé la création d'un prestataire unique dans le cadre des évolutions européennes, malgré l'importante mobilisation des 13 et 14 janvier 2010. L'intersyndicale DGAC (SNICAC-CGC, SNNA et SNPACM-FO, UNSA-IESSA et USAC-CGT,) appelle à la grève les 23, 24, 25 et 26 février 2010 et propose une évolution coopérative compatible avec les règlements européens.

► **La mise en place du FAB-EC (bloc d'espace fonctionnel Europe central) aura lieu en 2012, mais le choix du modèle fusionnel ou coopératif sera inscrit dans un traité inter-étatique dès 2010.** Si la fusion de la DSNA avec ses homologues européens est imposée par la France, cela impliquera de facto l'éclatement de la DGAC et la sortie de la Fonction Publique d'État pour nombre de ses services.

► **La DSNA serait dissoute dans un FABEC fusionnel.** La perte inévitable du budget annexe pour ce qui restera de la DGAC fera planer une forte incertitude sur l'avenir des autres directions et services. Des services tels que SNIA et STAC à fort contingent de personnels à statut Équipement seront parmi les premiers remis en cause.

► **De plus, les réorganisations successives au sein de notre Ministère ne permettront pas à chaque agent de retrouver un poste conciliant ses aptitudes professionnelles et ses contraintes personnelles ( familiale, géographique...).**

► **Enfin, la loi de mobilité (Loi 2009-972 du 3 août 2009),** pourra facilement être appliquée. *« L'agent refusant trois postes suite à la réorganisation de son service sera mis en réorientation professionnelle puis en disponibilité d'office sans traitement en attendant d'être licencié ».*

**Accepter une fusion au niveau européen et donc le démantèlement de la DGAC, c'est mettre à mal les revendications, portées par la CGT depuis des années, d'une reconnaissance des personnels à statut Équipement. Le Directeur Général a compris que les grévistes ne voulaient pas de la fusion, mais prétend que les non-grévistes sont d'accord avec sa politique ! Ne laissons pas des chiffres truqués parler à notre place, et montrons que nous ne voulons pas de cette fusion !**

**Non au démantèlement de la DGAC !  
Tous en grève du 23 au 26 février 2010 !  
Participez massivement aux rassemblements**

[www.usac-cgt.org](http://www.usac-cgt.org)



Demande de bulletin d'adhésion	
Nom/Prénom : .....	
Corps : .....	Service : .....
Email : .....	Téléphone : .....
Adresse : .....	

**UNION SYNDICALE DE  
L'AVIATION CIVILE CGT**  
1, rue Vincent Auriol  
13617 Aix-en-Provence cedex  
Tél : +33.4.42.33.76.85  
Fax : +33.4.42.33.76.94

# L'heure est grave amplifions la mobilisation

BUREAU NATIONAL

Aix-en-Provence, le 15 février 2010

**M**algré la mobilisation importante les 13 et 14 janvier, la DGAC et le gouvernement poursuivent dans la voie d'un prestataire unique du FABEC ! C'est un danger sans précédent pour la DGAC. L'intersyndicale SNICAC-CGC, USAC-CGT, SNNA-FO, SNPACM-FO et UNSA-IESSA a donc déposé un nouveau préavis de grève de 4 jours, du 23 au 27 février matin.

## ILS VEULENT NOUS IMPOSER UN ORGANISME UNIQUE

Le gouvernement a choisi de soutenir le projet de deux syndicats minoritaires, SNCTA et SATAC : fusion de la DSNA dans un prestataire unique de navigation aérienne pour le FABEC entraînant le démantèlement de la DGAC avec une nouvelle organisation périlleuse à définir pour les autres services DSAC, DTA, SG, l'ENAC/SEFA, ... Quel que soit le service, nous sommes tous concernés. Ce projet mettra fin au modèle français d'une DGAC unie au sein de la Fonction Publique d'État dont l'efficacité est reconnue en Europe. DGAC, SNCTA et SATAC tentent de rassurer les personnels en prétendant conserver une coquille vide DGAC qui aura perdu son budget annexe mais qui pourrait soit disant poursuivre les recrutements de fonctionnaires d'État pour les détacher ensuite alors que c'est l'agence du FABEC qui décidera des recrutements. Ces apprentis sorciers promettent de créer un statut

de « fonctionnaire international », comme par exemple celui des agents d'Eurocontrol. Pour ceux qui doutent encore, le site du ministère des affaires étrangères confirme que le statut de fonctionnaire international n'a absolument rien à voir avec le statut français de la fonction publique. Les mots n'ont pas le même sens : un fonctionnaire international est un agent sous contrat dans un organisme inter-étatique : fin du contrat, plus de poste. En ce moment même, les syndicats d'Eurocontrol se battent contre un plan de suppressions d'emplois de 500 personnes pour économie budgétaire. En effet leur « statut » autorise le licenciement économique.

Même si le statut général de la Fonction Publique française est attaqué par un gouvernement très libéral avec la RGPP, la loi de mobilité, la retraite, nous ne voulons pas l'abandonner pour un simple contrat de travail.

## NOTRE PROPOSITION: UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Rien n'impose de fusionner les prestataires. Les règlements européens « Ciel Unique » imposent la création des FAB pas la méthode pour les faire, et tous les autres FAB européens se construisent exclusivement selon des modèles coopératifs et non pas fusionnels ! L'Europe politique et sociale n'existe pas, ce n'est encore qu'un grand marché : vouloir fusionner les prestataires de contrôle aujourd'hui est suicidaire. Dans le modèle coopératif « CO-OP Model » proposé par l'USAC-CGT et ETF, chaque prestataire est maintenu avec ses propres statuts. L'amélioration du service rendu se fait par une coopération renforcée entre prestataires sur des domaines identifiés. Il est issu d'une vision opérationnelle et pragmatique de la construction du Ciel Unique Européen à l'opposé de la vision essentiellement économique portée par le modèle fusionnel.

[www.usac-cgt.org](http://www.usac-cgt.org)

1, rue Vincent Aurioi  
13617 Aix-en-Pvce cedex  
Tél : +33.4.42.33.76.85  
Fax : +33.4.42.33.76.94



**Pour le maintien de toute la DGAC dans la FPE  
Une mobilisation MASSIVE est indispensable  
Attention: les non-grévistes seront encore considérés  
par la DGAC comme des supporters de la fusion.  
Alors tous en grève du 23 au 26 février**



## **Contrôleurs aériens de l'Aviation Civile**

### **La CGT soutient leur mouvement**

Les salariés de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), seront en grève du 23 au 26 février 2010. Ils protestent contre la décision du ministère des transports de promouvoir une politique de fusion des services de contrôle aérien sur plusieurs pays (Allemagne, Belgique, France, Hollande, Luxembourg, Suisse).

Cette politique conduira inmanquablement à l'éclatement et au démantèlement de la DGAC. Une partie importante de ses services seront de facto sortis du cadre de la Fonction publique d'Etat. Le service rendu par la DGAC est pourtant reconnu comme étant parmi les plus performants en Europe en comparaison de services équivalents dans d'autres pays en termes de coûts, de capacité offerte aux usagers, de respect des contraintes environnementales et de niveau de sécurité. Il est donc incompréhensible que le ministère décide de démanteler une administration reconnue comme très efficace et intégralement financée par les redevances aériennes.

Par ailleurs, ce projet de fusion fait peser de lourdes menaces sur les statuts et conditions de travail des agents de la DGAC. Toute politique de fusion s'accompagne de réductions d'effectif, de fermetures de services, d'uniformisation vers le bas des conditions d'emploi et d'externalisations importantes : autant de dangers auxquels les agents de la DGAC seront confrontés dans un avenir proche. Il est impensable de faire entrer une logique de rationalisation avec des intérêts principalement économiques dans un secteur d'activité où la sécurité doit rester l'objectif prioritaire.

La confédération CGT tient donc à apporter son soutien aux salariés de la DGAC qui composent la chaîne de sécurité du contrôle aérien : personnels administratifs, ouvriers d'Etat, ingénieurs, cadres, électroniciens, contrôleurs aériens et techniciens. Ces derniers seront en lutte du 23 au 26 février pour défendre le service public, l'avenir de leurs emplois et leurs conditions de travail.

Montreuil, le 17 février 2010



LE SERVICE PUBLIC territorial  
C'EST UN bien PUBLIC

## 23 MARS :

### Toutes et tous dans la grève et les manifestations

**A** l'issue de la rencontre avec le Président de la République du 15 février, 5 organisations syndicales au plan inter-professionnel – la CGT, la CFDT, la FSU, SOLIDAIRES et l'UNSA – ont appelé à « *une mobilisation inter-professionnelle unitaire* ». Elles ont décidé « *ensemble d'une journée qui donne lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays le 23 mars* ».

Nous nous inscrivons résolument dans cette perspective d'action.

En effet, Nicolas SARKOZY a confirmé, lors de ce « *sommet social* », qu'il n'entendait pas revenir sur les principales orientations d'une politique dont on constate chaque jour les méfaits : montée du chômage, précarisation exacerbée, crise du capitalisme payée par les salariés, cadeaux aux plus fortunés, etc.

Sur l'enjeu fondamental des retraites, nul besoin d'être prophète pour comprendre que, loin de revenir sur les profonds reculs successifs intervenus depuis plus de 15 ans, ce qui est en préparation, ce sont bien de nouvelles détériorations pour tous, titulaires et non-titulaires, privé comme public. Par exemple, rompre avec le principe des 6 derniers mois de traitement pour le calcul de la retraite, c'est programmer une baisse vertigineuse des pensions des fonctionnaires.

Diviser pour mieux régner, la stratégie n'est pas nouvelle.

Remettre en cause la retraite des fonctionnaires n'apporterait rien aux salariés de droit privé.

La CGT propose au contraire de solidariser les salariés du privé et les fonctionnaire en garantissant à tous l'ouverture du droit à la retraite à 60 ans, avec pour une carrière complète qui intégrerait les années d'études et de précarité subies, un taux de remplacement d'au moins 75% du revenu net d'activité.

Dans la Fonction publique, le mal est tout aussi profond sur bien d'autres aspects.

Les suppressions massives d'emplois mettent à mal la qualité du service public rendu et détériorent gravement les conditions de travail des agents avec des conséquences particulièrement préoccupantes.

Les attaques contre le Statut, qui se multiplient, tendent à mettre un terme à l'impartialité et à la neutralité des fonctionnaires, garanties fondamentales pour le citoyen.

La réforme des collectivités territoriales, la suppression de la taxe professionnelle sont autant de mesures injustes, de reculs pour la démocratie et de lourds dangers pour le service public, pour les personnels et pour les usagers.

La loi HPST (Hôpital santé territoire), la T2A (tarification à l'activité) constituent des régressions majeures pour une politique de santé et d'action sociale solidaire et progressiste et conduisent l'hôpital public au bord du gouffre.

La REATE (réorganisation territoriale de l'Etat) ne vise qu'à adapter les structures de la Fonction publique de l'Etat aux coupes de l'emploi public et à instrumentaliser ses missions en faveur des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

La loi de changement de statut de La Poste, l'ouverture de son capital, contre l'avis des postiers et des usagers, va accentuer la mise à mal le service public postal sur tout le territoire.

C'est pourquoi, avec leurs collègues du privé, tous les salariés de la Fonction publique doivent être dans l'action le **23 mars prochain**.

**Avec la CGT, ils revendiqueront notamment :**

- ↳ Une forte augmentation des salaires et des traitements, assise sur la valeur du point et le rattrapage des pertes antérieures ;
- ↳ Une reconstruction de la grille indiciaire.
  
- ↳ Une meilleure prise en compte des qualifications et la garantie d'au moins le doublement du salaire de tous pour une carrière complète
  
- ↳ Le maintien et l'amélioration du régime des retraites de tous les agents de la fonction publique
  
- ↳ La fin immédiate des suppressions d'emplois et des créations partout où c'est nécessaire ;
  
- ↳ Le respect des missions publiques, ce qui passe obligatoirement par le retrait et l'abrogation de nombreux dispositifs législatifs et réglementaires régressifs et une véritable politique de réappropriation publique et de développement des services publics ;
  
- ↳ Un plan de titularisation.
  
- ↳ De meilleures garanties pour les contractuels

Pour la CGT, le 23 mars doit être l'occasion de la riposte unitaire la plus large et la plus forte possible, renforçant ainsi un processus de mobilisations qui devra se poursuivre. C'est pourquoi, dans la Fonction publique, nous continuons à tout mettre en œuvre pour que toutes les organisations syndicales participent à cette action.

**La CGT appelle les personnels et les usagers à :**

- ↳ Amplifier les mouvements revendicatifs en cours
  
- ↳ Se retrouver nombreux, privé/public, actifs/retraités le 23 mars dans la grève et les manifestations.
  
- ↳ Peser durablement par toutes les formes d'actions qu'ils décident pour gagner.

Montreuil, le 18 février 2010

## **COMMUNIQUE COMMUN**

### **CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA**

Lors du sommet social qui s'est tenu aujourd'hui, le président de la République s'est limité à annoncer une série de rendez-vous. Les organisations syndicales continuent de manifester leur profonde inquiétude sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites.

Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques. Il renvoie la question des chômeurs en fin de droits à une concertation avec le secrétaire d'Etat à l'emploi.

Alors que les organisations syndicales ont récemment dénoncé les atteintes au statut général des fonctionnaires, le gouvernement ne dit rien non plus sur le malaise dans la Fonction publique. Au nom de la révision générale des politiques publiques, il supprime des emplois au détriment des missions des services publics.

La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public.

Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites, prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités.

Les rendez-vous fixés par le président de la République et les négociations avec le patronat doivent être l'occasion d'apporter des solutions favorables aux salariés. La situation économique et sociale nécessite l'intervention convergente des salariés du public comme du privé, des retraités, des privés d'emplois, pour porter avec force leurs attentes et défendre leurs intérêts communs.

C'est pourquoi les organisations syndicales décident d'une mobilisation interprofessionnelle unitaire afin de peser sur ces différents rendez-vous. Elles décident ensemble d'une journée qui donne lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays le 23 mars.

Les organisations syndicales réaffirment que la sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques.

Le 15 Février 2010



**Communiqué commun des organisations syndicales de la Fonction publique de l'Etat**

**CFDT- CFTC- CGT- FO- FSU- Solidaires- UNSA**

## **BOYCOTT DU CSFPE : Refus du projet de décret relatif à la réorientation professionnelle des fonctionnaires**

**L**e conseil supérieur de la Fonction publique de l'État doit examiner, jeudi 11 février, le projet de décret relatif à la réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat dont l'emploi serait supprimé à la suite d'une réorganisation.

Nos organisations contestent ce projet de décret comme elles contestaient l'article 7 de la loi « *mobilité* » promulguée en août dernier dont il est l'application.

Le ministre Eric Woerth a répondu, à leur demande de retrait de l'ordre du jour du CSFPE de ce projet de décret, par des propos provocateurs.

Ceux-ci ne modifient en rien la teneur du texte : tout agent est sommé d'accepter une des trois propositions d'emploi qui lui seraient faites y compris si cela l'oblige à changer de métier, ou d'accepter une mutation au risque d'être mis en disponibilité d'office (sans traitement) puis licencié ou admis à la retraite.

Il s'agit bien, là, d'une rupture avec les dispositions du statut de la Fonction publique d'État (loi 84-16 du 11 janvier 1984) qui prévoit, dans son article 36, qu'en cas de « *suppression d'emploi* » la réaffectation d'un fonctionnaire s'effectue dans un emploi de son corps d'origine, au besoin en « *surnombre* ».

Aujourd'hui, le statut de la Fonction publique de l'Etat ne permet pas de laisser un fonctionnaire sans affectation. La position de « *réorientation professionnelle* » est instituée par le projet de décret sans aucune négociation préalable et en l'absence de tout contenu véritable.

Le projet du gouvernement pour la Fonction publique donne, de fait, une toute autre ampleur aux restructurations en cours que celle d'un simple redéploiement. Avec la RGPP, la révision générale des politiques publiques, ce sont des missions qui disparaissent purement et simplement du champ de la Fonction publique. Dans ce contexte des milliers d'agents pourraient être, dès 2010, victimes de ce plan social.

La politique de démantèlement de la fonction publique et des services publics, menée par le gouvernement, est rejetée par une majorité de la population qui n'accepte pas cette réforme de l'Etat conduisant à « *moins de services publics, moins de personnel, moins d'Etat* »<sup>1</sup>. Par les

---

<sup>1</sup> François Fillon le 10 octobre 2007 « *la réforme de l'Etat supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait*

droits et devoirs conférés à ses personnels, le statut organise, dans notre pays, une Fonction publique impartiale, au service de l'intérêt général et constitue donc, avant tout, une garantie pour les citoyens. Si l'un des principes de la Fonction publique à la française, consacre la « *garantie de l'emploi des fonctionnaires* » c'est parce qu'il permet, non seulement, d'assurer la continuité du service public, mais également la neutralité et l'indépendance des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions. Avec le décret d'application de l'article 7 de la loi de mobilité, permettant le licenciement des fonctionnaires, c'est tout le pacte républicain qui est remis en cause.

Pour, à nouveau, marquer leur opposition à cette disposition mettant gravement en danger l'avenir même de la Fonction publique, des services publics et des fonctionnaires, elles ont donc décidé de ne pas se rendre à la réunion du CSFPE.

**Les organisations syndicales de la Fonction publique ont, d'ores et déjà, convenu de se revoir le 16 février.**

10 février 2010